

En 2000, le montant des prestations de protection sociale s'est accru de 3 % en francs courants et de 1,5 % en termes réels. L'ensemble le plus important, les prestations de vieillesse-survie, augmente de 3 %, soit moins vite qu'en 1999 (3,4 %). En termes réels, l'écart est plus important (+1,5 % contre +3 %). Les prestations maladie (+5,2 %) connaissent en 2000 un rebond sensible. Comme les années précédentes, leur croissance est tirée par la forte progression des dépenses pharmaceutiques et des indemnités journalières d'arrêt maladie. Les prestations familiales augmentent de façon ralentie (+1 %), avec une diminution des allocations familiales et une croissance des allocations pour garde d'enfants (AFEAMA, AGED). Le dynamisme de l'économie s'est également traduit par une diminution des prestations de chômage et l'arrêt de la croissance du revenu minimum d'insertion, pour la première fois depuis sa création.

Gérard ABRAMOVICI
Ministère de l'Emploi et de la solidarité
DREES

Les prestations sociales en 2000

En 2000, le montant des prestations de protection sociale reçues par les ménages en France s'est élevé à 2 624 milliards de francs, en augmentation de 3 % en francs courants et de 1,5 % en termes réels par rapport à 1999. Ce montant représente 28,5 % du PIB. La part des prestations dans le PIB continue à décroître, après avoir atteint un maximum historique de 29,4 % en 1996.

L'ensemble le plus important de prestations est celui des risques vieillesse-survie qui représente, en 2000, 12,6 % du PIB (graphique 1). La tendance à long terme est à l'accroissement de la part de ces dépenses dans le PIB (11,3 % en 1990) du fait de l'augmentation du nombre de retraités, du développement des régimes complémentaires et de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui bénéficient de droits plus élevés.



Les prestations maladie sont, elles aussi, en accroissement sur le long terme, passant de 7,1 % du PIB en 1990 à 7,8 % en 2000. Depuis 1995, leur part dans le PIB s'est toutefois stabilisée. Les comparaisons interna-

tionales font apparaître à la fois une tendance commune à l'accroissement de la part des dépenses de santé au sein du PIB avec le développement économique, et un rôle déterminant de l'organisation du système de soins dans les différents pays.

suite de l'amélioration de la conjoncture de l'emploi et du marché du travail ;

- la baisse des prestations de chômage qui a résulté de celle des effectifs de chômeurs indemnisés et la stabilisation des dépenses liées au Revenu minimum d'insertion (RMI).

E-1

Évaluations en valeur, évaluations en « termes réels »

Dans les comptes de la protection sociale, les montants des prestations (et donc les indices d'évolution annuels) sont en francs courants. Toutefois, pour faciliter l'analyse, on calcule également, à un niveau agrégé de prestations, les montants en « termes réels » (cf. « Les comptes de la protection sociale 1995-1999 »). La méthode de calcul est similaire à celle du revenu disponible des ménages en « terme de pouvoir d'achat » dans les Comptes de la Nation. Pour ce faire, on calcule des valeurs en francs constants, en utilisant comme déflateur l'indice de prix de la dépense de consommation des ménages. Bien qu'imparfaites et ne correspondant pas exactement à des prestations en volume, ces évaluations sont utiles à l'analyse quand l'évolution annuelle des prix est très différente ; c'est le cas en 2000, avec 1,5 % d'augmentation des prix, contre 0,4 % en 1999.

Les autres prestations représentent 8,1 % du PIB. Dans cet ensemble, les prestations d'accidents du travail et de préretraites sont en régression, tandis que les prestations associées à la lutte contre la pauvreté progressent jusqu'en 1999. Après avoir fortement augmenté au début des années 90, la part des prestations d'insertion professionnelle diminue depuis 1994.

En 2000, trois faits saillants, liés au dynamisme de l'économie, ont caractérisé l'évolution des prestations de protection sociale :

- la croissance des dépenses de santé, particulièrement celles de pharmacie ;
- l'augmentation des indemnités journalières maladie et accidents du travail qui a coïncidé avec la pour-

Par ailleurs, les pensions de retraite s'accroissent moins vite que par le passé et les prestations familiales augmentent de façon ralentie.

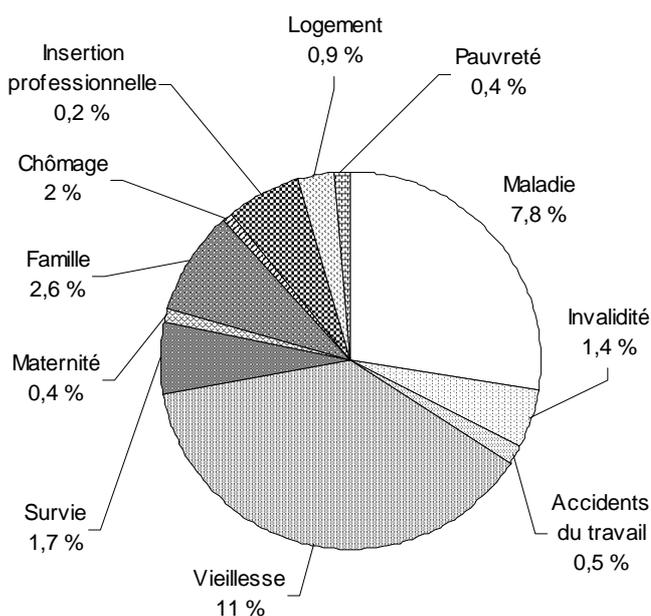
Dans la suite de l'analyse, les taux d'évolution des prestations indiqués seront généralement présentés en valeur, sachant que les prix à la consommation des ménages ont augmenté de 1,5 % au cours de l'année 2000, alors qu'ils avaient crû de 0,4 % en 1999 et de 0,7 % en 1998 (encadré 1).

Un rebond sensible des prestations maladie portées par les produits pharmaceutiques et les indemnités journalières

Les prestations maladie augmentent de 5,2 % en 2000 (graphique 2 et tableau 1). Cette augmentation est la plus forte observée sur les cinq dernières années en valeur et du même ordre que celle de 1998 en termes réels. Les soins de santé (qui regroupent les prestations en nature hors action sociale) s'accroissent de 5,1 %. Comme en 1999, l'accroissement est particulièrement sensible pour les prescriptions, notamment les accessoires et pansements (+18 %), ainsi que les médicaments (+10,5 %) et les transports de malades (+8,8 %). En revanche, les honoraires augmentent à un rythme plus modéré (+4,8 %), de même que la dotation hospitalière (+3,5 %).

Les prestations maladie en espèces (principalement les indemnités journalières) augmentent de 6 % en 2000, à un rythme un peu plus sou-

G-01 répartition par risque des prestations de protection sociale en pourcentage du PIB en 2000



Source : Comptes de la protection sociale – DREES.

tenu qu'en 1999 (+5,2 %). Cette accélération est due à la progression du nombre des indemnités journalières [+5,1 % en métropole sur le champ de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS)]. Compte tenu d'un accroissement de la masse salariale de 5 %, l'augmentation du volume d'indemnités journalières par salarié est de 1 % comme en 1999 (selon un calcul similaire). Ainsi, l'amélioration de la situation du marché du travail s'accompagnerait d'une fréquence accrue des arrêts de travail pour maladie.

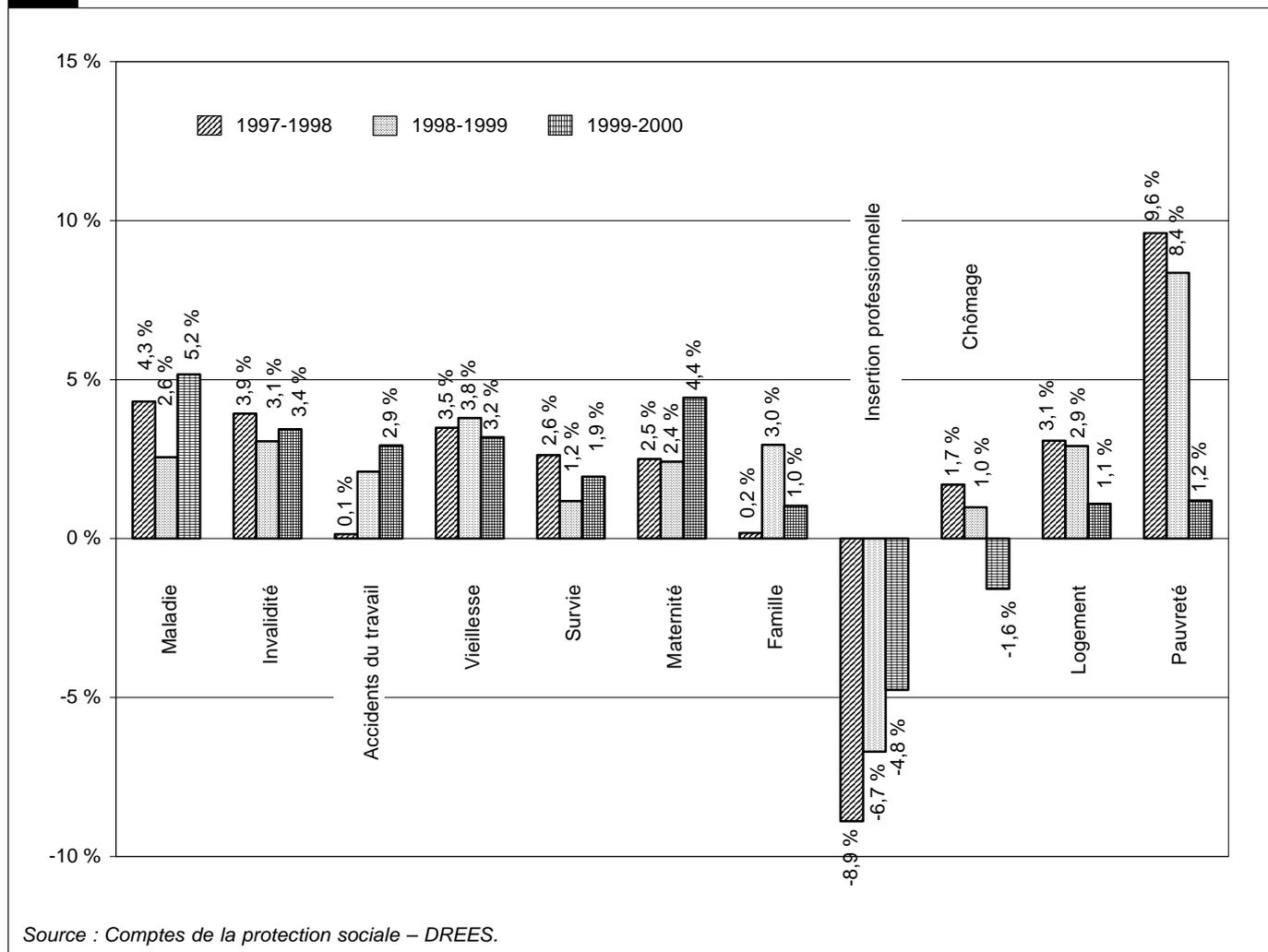
Après deux années de stabilité, les prestations accidents du travail progressent de nouveau depuis 1999.

En 2000, leur croissance est de 2,9 %, sous l'effet d'une vive augmentation des indemnités journalières (+8,3 %). Ainsi, l'augmentation du nombre d'accidents du travail-maladies professionnelles, observée depuis 1997, a tendance à s'accélérer, en lien avec la bonne conjoncture économique. Par ailleurs, la baisse des rentes d'incapacité permanente s'est interrompue (+0,7 % en 2000).

Les prestations invalidité s'accroissent de 3,4 % en 2000, rythme un peu supérieur à celui de l'année précédente. Les montants versés au titre de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) augmentent de 3,9 % en 2000. Cette évolution est plus fai-

ble qu'en 1999 (+5,4 %). En effet, l'accroissement des effectifs (711 000 personnes en décembre 2000) a été moins rapide (+2,6 % entre fin 1999 et fin 2000 contre +3,8 % précédemment). En 1999, on peut en effet penser que l'accroissement résultait en partie des possibilités d'accès à l'AAH ouvertes aux étrangers par la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France. On observe par ailleurs une croissance soutenue pour l'allocation d'éducation spéciale (+5,6 % en 2000), également liée à une progression des effectifs qui, avec une augmentation de 2,5 % dans l'année, atteignent près de 114 000 bénéficiaires.

G.02 taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur



Source : Comptes de la protection sociale – DREES.

T 01 taux de croissance des prestations de protection sociale
en valeur et %

	1998/1997	1999/1998	2000/1999	Montants 2000 en millions de francs
Maladie	4,3 %	2,6 %	5,2 %	721 513
<i>dont prestations en espèces</i>	4,7 %	5,2 %	6,0 %	52 097
<i>soins de santé</i>	4,2 %	2,4 %	5,1 %	667 865
Invalidité	3,9 %	3,1 %	3,4 %	129 720
<i>dont pensions & garantie ress.</i>	2,4 %	1,9 %	2,0 %	50 539
<i>allocation aux adultes handicapés (AAH)</i>	4,4 %	5,4 %	3,9 %	26 424
<i>action sociale</i>	6,3 %	3,3 %	4,1 %	43 972
Accidents du travail	0,1 %	2,1 %	2,9 %	42 293
<i>dont indemnités journalières</i>	5,1 %	6,9 %	8,3 %	12 344
Vieillesse	3,5 %	3,8 %	3,2 %	1 003 428
<i>dont pensions de base</i>	3,8 %	3,7 %	3,4 %	720 591
<i>pensions complémentaires</i>	4,0 %	5,0 %	2,6 %	239 709
<i>minimum vieillesse</i>	-2,1 %	0,2 %	2,9 %	17 503
Survie	2,6 %	1,2 %	1,9 %	155 692
<i>dont pensions de réversion</i>	2,5 %	1,8 %	2,3 %	129 188
Maternité	2,5 %	2,4 %	4,4 %	33 515
Famille	0,2 %	3,0 %	1,0 %	234 954
<i>dont allocations familiales</i>	-5,7 %	5,3 %	-1,0 %	71 807
<i>autres prestations familiales</i>	1,9 %	0,5 %	2,1 %	86 857
<i>action sociale - aide sociale</i>	7,3 %	1,7 %	1,0 %	47 616
Chômage	1,7 %	1,0 %	-1,6 %	165 613
<i>dont indemnités de chômage</i>	3,1 %	1,9 %	-1,1 %	110 780
<i>préretraites</i>	3,5 %	-2,8 %	-2,4 %	31 796
Insertion professionnelle	-8,9 %	-6,7 %	-4,8 %	18 863
Logement	3,1 %	2,9 %	1,1 %	81 650
Pauvreté	9,6 %	8,4 %	1,2 %	37 128
<i>dont revenu minimum d'insertion</i>	11,8 %	10,0 %	-0,3 %	29 986
TOTAL DES PRESTATIONS	3,1 %	2,9 %	3,0 %	2 624 369

Source : Comptes de la protection sociale – DREES.

Les retraites de base s'accroissent plus lentement que par le passé

La progression des prestations de vieillesse-survie, +3 % en valeur en 2000, traduit un ralentissement transitoire. En termes réels, l'écart avec 1999 est plus important (+1,5 % contre +3 %).

Les pensions directes des régimes de retraite de base augmentent à un rythme plus lent que les années passées, de 3,4 % en 2000. Ce ralentissement tient à plusieurs causes. La revalorisation des pensions du régime général est plus faible en 2000 (+0,5 %) qu'en

1999 (+1,2 %). En termes d'effectifs, on peut penser qu'arrivent à l'âge de la retraite les classes creuses nées pendant la seconde guerre mondiale, effet auquel peuvent s'ajouter d'éventuels reports de départs, liés à la réforme des retraites de 1993. Ainsi, le nombre de retraités de droits directs de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), âgés de 60 à 64 ans, a baissé de 2,4 % entre fin 1998 et fin 1999, puis encore de 5,5 % de fin 1999 à fin 2000. La progression du nombre total de retraités de droits directs a, de ce fait, ralenti (+2,3 % entre fin 1998 et fin 1999 et +1 % entre fin 1999 et fin 2000).

L'évolution des retraites complémentaires (+2,6 % en 2000 contre +5 % en 1999) s'explique, en partie, par la régularisation de 2,3 milliards de francs intervenue en 1999. Les retraités AGIRC partis en retraite avant mars 1994 ont, en effet, bénéficié d'une importante régularisation des majorations familiales suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 23 novembre 1999. Cet arrêt annule une mesure d'économie décidée en 1994 (réduction de 20 % des majorations familiales), ce qui a conduit à un rattrapage spécifique imputé à l'année 1999 qui minore de 1 point l'évolution observée en 2000. D'autre part, il n'y a pas eu en 2000 de revalorisation des pensions ver-

sées par l'AGIRC (contre +0,4 % en 1999) et cette revalorisation a été moindre pour l'ARRCO (+0,8 % contre +1 % en 1999), suite aux mesures décidées dans le cadre des accords d'avril 1996.

Les pensions de réversion augmentent de 2,3 %, soit un peu plus rapidement qu'en 1999. Elles s'accroissent moins vite que les pensions directes.

Les montants versés au titre de la Prestation spécifique dépendance (PSD) passent de 2,6 milliards de francs en 1999 à 3,4 milliards en 2000 (+31 %), en lien avec la montée en charge du dispositif. Le montant moyen de la prestation varie peu (3 500 F par mois pour une personne à domicile en 2000, contre 3 400 F en 1999), et l'accroissement des montants correspond presque entièrement à celui du nombre de bénéficiaires : 86 000 fin 1998, 110 000 fin 1999 et 130 000 fin 2000. En contrepartie, l'Allocation compensatrice pour personnes âgées poursuit sa baisse, passant de 2,3 milliards à 1,4 milliard de francs (-40 %). Parallèlement, le nombre de ses bénéficiaires en France métropolitaine passe de 62 700 à 41 100 (-35 %).

Les montants alloués au titre du minimum vieillesse augmentent de 2,9 % en 2000, après une longue période de baisse et une stabilisation en 1999. Cette reprise est à mettre en relation avec les effets conjugués d'une revalorisation du plafond (+1 % au 1^{er} janvier 2000) et des possibilités d'accès aux prestations constitutives du minimum vieillesse ouvertes aux étrangers par la loi du 11 mai 1998, dont les effets se poursuivent en 2000. La baisse des effectifs s'est, à cet égard, ralentie (-3,8 % en 2000 contre -4,6 % en 1999), ces derniers étant à la fin 2000 estimés à 700 000 personnes en France métropolitaine.

Methodologie

Les données sur les prestations de protection sociale sont issues du Compte satellite de la protection sociale. Les prestations y sont décomptées au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris ; le champ est donc plus large que celui des Comptes de la Sécurité sociale. Les évaluations détaillées des prestations par risques sont fondées sur les dernières données disponibles des régimes de protection sociale. Le total des prestations par régime est calé sur les données des comptes nationaux publiées en avril 2001 (provisaires pour l'année 2000), à une exception près. Les séries de prestations logement (Aide personnalisée au logement (APL) et Allocation de logement à caractère social (ALS)) de la CNAF ont été retenues, de préférence à celles du Fonds national de l'habitat (FNH) et du Fonds national d'aide au logement (FNAL) intégrant des décalages comptables. Les soins de santé, non ventilés dans le Compte de la protection sociale, l'ont été à partir des premiers résultats du Compte satellite de la santé pour 2000. Enfin, ces données provisoires peuvent s'écarter de celles présentées à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de juin 2001, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé.

Les données (provisaires) sur les effectifs sont issues de tableaux communiqués par la CNAF et des publications de l'UNEDIC. Les séries mensuelles ne sont disponibles que pour les effectifs de bénéficiaires du RMI et des prestations UNEDIC, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. Concernant les bénéficiaires des prestations familiales, de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation spéciale (AES), on a utilisé les effectifs au 31 décembre de chaque année. À l'exception de la prestation spécifique dépendance (données DREES), les effectifs des bénéficiaires des prestations vieillesse-survie ne sont pas encore disponibles pour 2000.

Une croissance ralentie des prestations famille

Les prestations familiales progressent de 1 % en valeur en 2000 et diminuent de 0,5 % en termes réels. Cette progression est liée à la fois à la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+0,5 % au 1^{er} janvier 2000) et à une croissance modérée du nombre de leurs bénéficiaires (+0,8 %).

La mise sous condition de ressources des allocations familiales en 1998, puis le retour à l'universalité au 1^{er} janvier 1999 expliquent les évolutions contrastées de ces deux années. En 2000, le montant global versé au titre des allocations familiales diminue de 1 %. Cela s'explique, en partie, par la combinaison de deux mesures d'effet contraire prises en loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999 :

- d'une part, l'augmentation de 0,3 % des effectifs d'allocataires en 2000, en raison du report de l'âge li-

mite des enfants à 20 ans pour le versement des prestations familiales ;

- d'autre part, pendant la même période, la diminution des montants moyens versés en raison du report d'un an des âges ouvrant droit aux majorations pour âge (passés respectivement de 10 à 11 ans et de 15 à 16 ans). Ainsi, en 2000, le nombre de bénéficiaires des majorations aurait baissé de 4 % pour les enfants de plus de 16 ans et serait resté stable pour les enfants de plus de 11 ans.

Enfin, les modifications structurelles touchant les familles, telle la baisse du nombre d'enfants et l'accroissement de l'intervalle entre les naissances ont un effet sur les montants distribués. Sur le champ du régime général en France métropolitaine, entre décembre 1999 et décembre 2000 le nombre de familles de trois enfants a légèrement diminué et celui des familles de quatre enfants et plus a baissé (-10 000 bénéficiaires au régime général en France métropolitaine).

Parmi les autres prestations sans condition de ressources, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) progresse fortement en 2000, passant de 10 à 11,1 milliards de

francs (+10,4 %). Cette augmentation suit celle des effectifs bénéficiaires qui, avec 564 800 bénéficiaires, augmentent de 8,4 % entre la fin 1999 et la fin 2000. Après avoir baissé pendant deux ans de suite, les

prestations versées au titre de l'Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) augmentent de 3 % en 2000, le plafonnement des montants accordés (décidé en loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998) ayant des effets qui s'estompent par rapport aux années précédentes. Le supplément familial de traitement, prestation versée aux agents du secteur public, se stabilise après une décade de trois ans. Après plusieurs années d'augmentation liée à la montée en charge progressive de son extension au deuxième enfant, l'Allocation parentale d'éducation (APE) s'accroît désormais modérément (+1 % en 1999 et +0,7 % en 2000), ce qui correspond à une stabilité des effectifs bénéficiaires par rapport à la fin 1998 (542 700 à la fin 2000).

Les prestations familiales sous condition de ressources augmentent de 2,2 % en valeur en 2000. Les montants versés au titre du complément familial progressent de 2,7 %, l'âge limite de versement ayant été prolongé jusqu'à 21 ans par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000. La progression des prestations versées au titre de l'Allocation pour parent isolé (API) (+2,1 %) va de pair avec la poursuite de l'augmentation des effectifs concernés (+1,2 % entre fin 1999 et fin 2000, après +3,2 % entre fin 1998 et fin 1999) qui atteignent 170 400 bénéficiaires à la fin 2000. L'Allocation pour jeune enfant (APJE) « longue », servie aux parents d'enfants de 3 mois à 3 ans augmente, pour sa part, de 1,4 % après un léger recul en 1999. En revanche, les montants versés au titre de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) reculent de 1,4 % en 2000, par l'effet mécanique de la baisse du nombre de ses bénéficiaires (-1,2 % entre fin 1999 et fin 2000). Les bourses d'études continuent à progresser fortement (+5,1 %), surtout du fait des bourses universitaires.

Risques et prestations

Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé par la Sécurité sociale dans le secteur public hospitalier, au moyen de la dotation globale hospitalière, constitue une composante de ces soins en tant que prestations de services sociaux.

À côté des pensions, les prestations classées dans le risque vieillesse-survie incluent des avantages non contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. Les prestations dites de survie sont des prestations directes, c'est-à-dire déterminées par référence à une prestation à laquelle aurait eu droit le conjoint (telle l'assurance veuvage) ou des prestations dérivées d'un droit du conjoint (comme la pension de réversion).

Les prestations de protection sociale du risque famille comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont essentiellement composées d'indemnités journalières, de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) courte et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent, à côté des prestations familiales au sens strict, des aides dispensées dans le cadre de l'action sociale.

Au sein du risque emploi, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux. Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'allocation de logement à caractère familial (ALF), l'allocation de logement à caractère social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL).

Elles sont toutes les trois attribuées sous condition de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement.

- Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Cette allocation est une prestation destinée aux jeunes ménages (versée au maximum pendant cinq ans à compter de la date du mariage) et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants ou infirmes) payant un minimum de loyer.

- Allocation de logement à caractère social (ALS)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'accès à l'ALS est étendu à toute personne disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond (qui varie selon le lieu où l'on vit). Sont concernés en particulier les étudiants, les jeunes travailleurs de plus de 25 ans, les personnes âgées de 60 à 65 ans et les chômeurs.

- Aide personnalisée au logement (APL)

Celle-ci est destinée aux locataires de logements conventionnés et aux accédants à la propriété ou aux propriétaires qui ont amélioré leur logement avec des prêts aidés par l'Etat (PAP) ou des prêts conventionnés (PC).

La prise en charge de l'exclusion sociale par le Revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque pauvreté.

Les indemnités journalières de maternité augmentent, quant à elles, de 6,7 %, suivant ainsi la forte progression des naissances enregistrée en 2000 (+4,7 %), comme cela paraît être le cas depuis 1995. Si les montants versés augmentent davantage que le nombre de naissances, c'est qu'ils dépendent aussi du salaire moyen perçu par les mères de nouveau-nés.

Les aides personnelles au logement augmentent de 1,1 % en 2000, en décélération par rapport à 1999 (+3 %), malgré le recul de l'âge limite de versement des prestations logement à 21 ans. L'aide personnalisée au logement (APL, versée aux résidents dans le parc social), est en recul de 0,4 %, alors que les allocations logement augmentent : +4,3 % pour l'allocation de logement à caractère familial (ALF, destinée aux jeunes ménages et aux familles avec des personnes à charge) et +1,2 % pour l'allocation de logement à caractère social (ALS, versée à toute personne dont les revenus sont au dessous d'un certain plafond), l'APL pesant pour moitié dans le total des allocations de logement. On constate parallèlement une baisse des effectifs bénéficiaires de l'APL (-1,4 % entre fin 1999 et fin 2000), à 2,8 millions de personnes.

Les prestations chômage sont en recul et les prestations pauvreté ralentissent avec la baisse du chômage

Les prestations de chômage-pré-retraite diminuent de 1,6 % en 2000, après un ralentissement marqué au cours des trois années précédentes.

Les allocations chômage à la charge de l'UNEDIC diminuent de 0,8 % dans leur ensemble, malgré la poursuite de la montée en charge de l'Allocation aux chômeurs âgés (ACA), dont les montants passent de 8,8 milliards à 10,8 milliards de francs. Cela correspond à une baisse des effectifs indemnisés moyens de 6,6 % entre 1999 et 2000, en France métropolitaine.

Le montant versé au titre des allocations de solidarité [pour l'essentiel l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)] baisse, quant à lui, de 2,9 %. Les effectifs moyens indemnisés à ce titre diminuent, pour leur part, de 5,4 %, sachant que l'allocation de solidarité spécifique a été revalorisée de 2 % au 1^{er} janvier 2000.

Enfin, l'allocation spécifique d'attente (ASA), créée en 1998, recule de 4,3 % en 2000, après avoir fortement augmenté en 1999.

Selon les données provisoires de l'UNEDIC, les effectifs totaux de chômeurs indemnisés (assurance plus solidarité) ont décliné en moyenne annuelle de 6,3 % en 2000 en France métropolitaine, alors que le nombre de demandeurs d'emploi « indemnisables » au titre des catégories 1 à 8 et des dispensés de recherche d'emploi diminuait de 7,5 %. Ainsi, en 2000 (comme en 1999), la baisse du chômage s'accompagne d'un relèvement du taux de couverture global des prestations chômage¹ qui, toujours avec la définition précédente des demandeurs d'emploi, passe en moyenne annuelle de 53,5 % à 54,2 %, poursuivi-

vant la rupture avec la tendance observée depuis le début de la décennie. Aussi, le nombre de chômeurs non indemnisés baisse-t-il en moyenne annuelle de 8,8 % en 2000, après une baisse de 1,1 % en 1999.

Les allocations de préretraite du Fonds national de l'emploi (FNE) diminuent de 15 % en 2000, suivant en cela la baisse des effectifs de préretraités qui a tendance à s'accroître. En sens inverse, l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) poursuit son accroissement, de 15 % en 2000. C'est aussi le cas des préretraités des agents de l'État au titre du congé de fin d'activité, qui, avec +20 % en 2000, continuent leur montée en charge. Au total, l'ensemble des montants versés au titre des préretraités baisse de 2,4 % en 2000, deuxième année de baisse après trois ans d'augmentation continue. Les effectifs des préretraités hors agents de l'État diminuent de 6,6 % en moyenne annuelle.

Les prestations de formation versées aux chômeurs baissent, quant à elles, de 4,8 % en 2000, soit une diminution plus modérée que les années précédentes. Pourtant, les effectifs décroissent un peu plus rapidement (-10,2 % en moyenne annuelle en 2000 contre -9,5 % en 1999, en France métropolitaine), principalement du fait de l'amélioration du marché du travail. L'évolution observée s'explique alors par le relèvement de l'allocation moyenne, dont le niveau dépend du salaire antérieur des bénéficiaires. Jusqu'en 1997, la tendance était à la baisse de ce salaire moyen : les données disponibles sur 1999 et 2000 confirment au contraire le renversement de tendance constaté en 1998.

Enfin, les prestations versées au titre du RMI sont en léger recul (-0,3 %), pour la première fois depuis sa création en décembre 1988.

1. Le taux de couverture rapporte le total des effectifs de chômeurs indemnisés (à la fois au titre de l'assurance et de la solidarité) au nombre de demandeurs d'emploi tels que définis ci-dessus.

La croissance du nombre d'allocataires, restée très forte tout au long des années 90, a progressivement ralenti, l'augmentation des effectifs ayant été, pour la France entière (DOM compris), de 5,8 % en moyenne annuelle en 1999. En 2000, si le nombre d'allocataires a encore augmenté dans les DOM (+5,6 %), il a diminué de 0,3 % en métropole, ce qui se traduit au total par une stabilisation des effectifs moyens. La tendance est plus nette en glissement

(de décembre à décembre), avec en données brutes une croissance des effectifs réduite de moitié dans les DOM et une baisse de 3 % en métropole. Cette situation est pour partie imputable à la poursuite de la baisse du chômage non indemnisé en 2000, ainsi qu'aux possibilités d'accès à l'AAH et au minimum vieillesse ouvertes aux étrangers par la loi du 11 mai 1998. Par ailleurs, le montant du RMI a été revalorisé de 2 % au 1^{er} janvier 2000. ●

Pour en savoir plus...

- « Les comptes de la protection sociale 1995-1999 », *Dossiers solidarité et santé n° 3*, juillet-septembre 2000.
- « Les revenus sociaux », *Dossiers solidarité et santé n° 4*, octobre-décembre 2000.